

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRESNAY-L'EVEQUE**

Date de convocation : 15/03/2021

Date d'affichage : 15/03/2021

L'an deux mil vingt et un le dix-neuf janvier à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Fresnay-L'Evêque.

Présents

M. BESNARD Francis – Mme BONNET Chantal - M. CHIMIER Elie – M. DECOURTY Alexandre - M. Thierry LAURE - Mme MINEAU Gaëlle - Mme MINEAU Martine - M. MONVOISIN Adrien - Mme PERCHE Céline - Mme PLANTE Laura – M. RANOUIL Cédric - M. TILLIER Marc – M. VIGIER Éric - Mme ZOUZOU Sabrina

Absente

Mme FELTEN Valérie

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pouvoirs
15	14	14	0

Secrétaire de séance : Mme Laura PLANTE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 2021-03-19-10
AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DE CARRIERE
AU LIEU-DIT 'LA CAMPAGNE DU PETIT BUISSON'**

La société PIGEON GRANULATS Centre Ile-de-France a le projet d'exploiter une nouvelle carrière, située dans la continuité de l'exploitation actuelle de la carrière de la Campagne du Petit Buisson. La surface totale de l'autorisation demandée est de 421 296 m².

L'autorisation d'exploiter porte sur les aspects suivants :

- une carrière de calcaire (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE),
- une installation de traitements mobiles de concassage-criblage,
- une station de transit de matériaux inertes (rubrique 2517-2 de la nomenclature ICPE).

La production de matériaux sera de 250 000 tonnes par an en moyenne et de 300 000 tonnes par an au maximum. La durée d'autorisation sollicitée est de 30 ans. Le projet a pour but de pérenniser l'activité en gardant les conditions d'exploitation actuelles.

Ce dossier fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées et est soumis à enquête publique.

Les effets potentiels du projet sont soumis à l'examen du conseil municipal.

Les flux routiers d'exploitation resteront en majorité sur le département. Une grande partie des poids-lourds est équipée de traceurs permettant de vérifier qu'ils ne traversent pas les secteurs interdits comme Espiers et de prendre les mesures en conséquence.

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID : 028-212801641-20210319-2021031910-DE

Il est précisé que la société PIGEON GRANULATS Centre Ile-de-France rétrocedera symboliquement le terrain de 6 375 m² lui appartenant avec la mise en place d'un boisement lorsque l'exploitation cessera. Ce boisement s'inscrira dans le développement des trames vertes de la commune.

Par ailleurs, le conseil municipal estime que l'accès au site mériterait un aménagement plus sécurisé type voie d'accélération ou décélération et a minima une signalisation indiquant l'accès et la sortie de la carrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, EMET un avis favorable au projet d'ouverture de carrière demandé par la société PIGEON GRANULATS Centre Ile-de-France sous réserve des observations concernant l'accès et la signalétique.

Fait et délibéré le 19 mars 2021

Pour extrait certifié conforme,
Francis BESNARD,
Maire de Fresnay-L'Evêque

